



## AFDC

Assemblée générale

4 juillet 2018, 16h

Amphithéâtre de Sainte-Barbe, 4 rue Valette, Paris

Membres présents : S. Benzina ; X. Bioy ; J. Bonnet ; A. Delcamp ; Th. Di Manno ; F. Hourquebie ; A. Levade ; J.-P. Machelon ; D. Maillard Desgrées du Loû ; F. Mélin-Soucramanien ; F. Michaut ; O. Perez ; X. Philippe ; E. Quinart ; N. Rojas-Hutinel ; D. Rojas ; D. Rousseau ; S. Surin ; M. Verpeaux ; A. Viala.

Membres excusés et membres ayant donné procuration : G. Bergougnous (à M. Verpeaux) ; J. du Bois de Gaudusson ; G. Drago ; O. Gohin (à J.-P. Machelon) ; M. Heintzman-Patin (à J. Padovani) ; L. Jaume (à J.-P. Machelon) ; N. Lenoir ; A.-M. Le Pourhiet (à A. Levade) ; X. Magnon ; L. Matala (à F. Hourquebie) ; B. Mathieu ; J.-P. Mercier (à X. Philippe) ; D. Maus ; P. de Montalivet (à F. Mélin-Soucramanien) ; Ph. Pejo (à A. Levade) ; St. Pierré-Caps (à F. Hourquebie) ; M.-Cl. Ponthoreau ; Th. Renoux ; J. Tabet (à D. Rousseau).

L'assemblée générale est ouverte à 16h20.

La présidente de l'Association remercie les membres présents à cette Assemblée générale pour l'année 2017. Elle rappelle aussi la table ronde qui suivra l'Assemblée générale sur la révision de la constitution et indique que Marc Fesneau ne pourra être présent. Elle indique que le conseil scientifique et le conseil d'administration réfléchissent à la manière de prendre position dans le cadre de débats en format courts, qui pourraient être filmés, mis en ligne et, à terme, retransmis en direct pour donner la possibilité de suivre à distance et de poser des questions en direct.

Le secrétaire général donne lecture des procurations avant de présenter le rapport moral.

## **1. Rapport moral pour 2017**

Au titre de la vie de l'Association en 2017, le secrétaire général indique la tenue de quatre conseils d'administration, une réunion du conseil scientifique, une réunion des représentants des associations francophones de droit constitutionnel à l'occasion du Congrès de Lille et de l'Assemblée générale pour 2016, le 22 juin 2017, à l'occasion là encore, du Congrès de Lille.

L'Assemblée générale fut le principal temps fort institutionnel car il s'agissait de procéder d'une part à l'élection du Bureau et d'autre part au renouvellement du Collège B du conseil d'administration. Le secrétaire général rappelle qu'Anne Levade présentait sa candidature au renouvellement de sa présidence et qu'elle a été réélue. Elle a proposé d'élire J.-P. Machelon, ancien vice-président de l'Association, qui n'a pas représenté sa candidature au conseil d'administration, comme président d'honneur ; et d'élire Julie Benetti en qualité de vice-présidente. Elle avait aussi proposé de voter sur la composition du Bureau : Présidente : A. Levade ; Vice présidents : A.-M. Le Pourhiet ; A. Delcamp ; J. Benetti ; Secrétaire général : F. Hourquebie ; Trésorier : X. Philippe. Le Bureau fut élu par acclamation. Enfin, la présidente avait proposé de reconduire la composition du conseil scientifique, en intégrant aussi P. Türk qui a co-organisé les Journées décentralisées 2016 sur « *Droit constitutionnel et numérique* » ; Lucien Jaume, Jean-Louis Halpérin et Alain Laquiéze ; et de reconduire D. Rousseau comme président.

Au titre des activités scientifiques, le secrétaire général précise qu'il n'y pas eu, en 2017, d'organisation de Journées décentralisées car il s'agissait d'une année de Congrès ; et rappelle que le thème retenu pour 2018 est « *Justice(s) et Constitution* ». Le Congrès de Lille (10<sup>ème</sup> Congrès de l'Association), quant à lui, a été un très beau succès : 318 inscrits ; 137 communications présentées parmi toutes celles proposées ; trois tables rondes (une table ronde d'actualité politique et constitutionnelle sur les élections législatives et présidentielles ; une autre sur les enjeux transfrontaliers et la décentralisation ; et une troisième sur la thèse en droit constitutionnel organisée par la Commission jeune recherche ; six ateliers (les classiques et des nouveautés : Ordre constitutionnels international et européen ; Constitution, pouvoirs et contre-pouvoirs ; Droit constitutionnel, histoire et théorie du droit ; Garanties juridictionnelles des droits et libertés fondamentaux ; Finances publiques, économie et constitution ; Constitution, pouvoirs locaux et démocratie locale).

L'année 2017 a aussi été l'occasion, comme les années précédentes, de soutenir et labelliser certaines manifestations scientifiques.

Divers autres événements ont ponctué cette année 2017. D'abord, deux remises de prix ont eu lieu à l'occasion du Congrès de Lille. Deux communications furent distinguées dans le cadre du Prix Favoreu : J. Martinez, « *Les débats portant sur la normativité économique : quelques apports du droit constitutionnel* » ; et M. Aulbert, « *Le filtrage des QPC par analogie avec la jurisprudence du Conseil constitutionnel : déconcentration ou diffusion de la justice constitutionnelle ?* ». Quant au prix Jean Rivero, délivré tous les deux ans avec l'AFDA, et qui consiste en la distinction d'une thèse en droit des libertés fondamentales, il fut attribué à M. Sztulman, « *La biométrie saisie par le droit public* ».

Ensuite, dans le cadre de la réunion de travail avec les représentants des associations francophones (Espagne, Italie, Bénin (excusé), Burkina, Niger, Roumanie, Institut ibéro américain de droit constitutionnel), l'idée fut retenue de structurer les relations entre associations francophones, d'institutionnaliser les relations et d'essayer d'amorcer la constitution d'un réseau des associations francophones.

L'Association a aussi évoqué les modalités de manifestations de soutien à Ibrahim Kabuglu. Un texte de soutien a été rédigé et relayé sur le site de l'AFDC. L'AFDC a aussi soutenu en 2018 la publication d'un ouvrage en l'honneur d'Ibrahim Kabuglu. Par ailleurs, l'atelier coprésidé par Xavier Philippe au Congrès de l'AIDC à Séoul en juin dernier a été tenu en l'honneur d'Ibrahim Kabuglu qui devait normalement en assurer la coprésidence.

Enfin, le secrétaire général rappelle qu'il est apparu indispensable à l'Association de se doter un nouveau site internet afin, notamment, de faciliter l'administration de l'Association et donc les tâches liées à la gestion des adhésions, des cotisations, à la communication scientifique, à l'organisation de blogs ou d'échanges interactifs. L'idée est aussi que le site s'articule à une chaîne YouTube que l'AFDC veut créer, et qu'il soit exploité sur tablettes et mobiles (une appli AFDC a été envisagée mais trop coûteuse). Le conseil d'administration a donné son accord pour engager les démarches. Après comparaison de propositions, le conseil d'administration a confié la construction du site à l'entreprise Wagaia aux termes d'un cahier des charges présenté par l'Association.

A l'issue de la présentation du rapport, aucune question ni observations ne sont formulées. Il est procédé au vote sur le rapport moral. Le rapport est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

## **2. Rapport financier pour 2017**

Le trésorier donne lecture du rapport financier.

Les recettes sont représentées comme chaque année par les cotisations des membres individuels et des centres. Pour l'année 2017, les recettes provenant des cotisations s'élèvent à la somme de 10347 € (membres individuels et centres ; 212 cotisations à la date du 31/12/2017). Certaines de ces cotisations, comme chaque année comptabilisent des cotisations de l'année 2016 (notamment les cotisations des centres de recherche qui sont payées de manière décalée mais également le paiement d'arriérés de cotisations dans quelques cas).

Le trésorier relève notamment une augmentation des demandes d'adhésion de collègues constitutionnalistes étrangers. Lorsque ces demandes sont attachées à une nationalité relevant de l'Union européenne ou d'autres États dans lesquels les moyens de paiement à l'étranger sont libres, cela ne pose pas de problèmes pour le règlement de la cotisation (Paypal). En revanche, lorsque ces moyens de paiement ne sont pas libres, cela peut générer certaines difficultés liées notamment à l'absence de moyens de paiement accessibles pour les membres étrangers.

Le résumé des principaux postes de dépenses se présente comme suit :

Abonnement Access 24 LBP : 20.8 euros  
Frais de tenue de compte : 16.5 euros  
Frais de relevés de compte : 48.4 euros  
Cotisation Adispo Ass Intégral : 120.21 euros  
Facture Moyens de paiement LBP : 216 euros  
Prélèvement Pacwan : 574.99 euros  
Frais de gestion du Congrès de Lille : 4000 euros  
Frais d'envoi postaux : 294.3 euros  
Frais bureautique : 53.48 euros  
Billet train : 95.00 euros  
Frais de réunion CA, CS, bureau AFDC : 219 euros

Frais impression appel à cotisation + lettre d'information : 137.16 euros

Total des dépenses : 5795.84 euros et un solde positif de 4551,16 €.

Sur ce solde positif n'ont pas été imputées des dépenses de 2017 : les frais de paiement Paypal qui s'élèvent à 512 € ; et le paiement par chèque des cotisations 2015, 2016, 2017 à l'AIDC, de 800 €, qui n'a pas été encore encaissé. Le solde réel est donc à diminuer de ces deux sommes auxquelles s'ajoutent d'autres remboursements à venir sur l'année 2017 mais qui n'ont pu être réglés faute de documents (billet de train perdu, facture perdue).

Le solde réel positif est donc de 3239,16 € pour les dépenses engagées.

Le trésorier fait quatre observations sur ce budget. Premièrement, le Congrès de Lille qui a mobilisé l'année 2017 a été réalisé dans une fourchette de coûts très raisonnables, liée à l'engagement des membres de l'AFDC et à certaines bonnes volontés auxquelles il faut rendre hommage. Deuxièmement, le solde positif va servir à provisionner une grosse dépense en 2018 représentée par la refonte du site Internet. Il s'agira d'un poste de dépense important mais tout à fait nécessaire pour que l'association change de visage et que son mode de fonctionnement soit rationalisé. Troisièmement, le Conseil d'administration a également acté le principe du soutien à la Jeune recherche. Les sommes demandées ont toujours été raisonnables mais il est difficile de prédire par avance le coût exact de ce poste par année. Quatrièmement, le trésorier indique que, comme les deux années précédentes, les membres du Conseil d'administration et du Bureau prennent le plus souvent en charge eux-mêmes leurs frais de déplacement afin de diminuer les coûts pour l'association.

Le rapport financier est soumis au vote de l'assemblée générale. Il est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Quitus est ainsi donné au Bureau de l'association.

### **3. Questions diverses**

a. Un point est fait sur l'avancement de la réalisation du site internet de l'association. Une version très provisoire a été livrée en juin 2018 aux membres du bureau pour que ceux-ci réfléchissent au graphisme et aux rubriques. L'idéal serait

une livraison définitive en fin d'année 2018 ou premier trimestre 2019. Il s'agit d'un lourd investissement. Un budget pour la maintenance doit aussi être prévu mais le trésorier précise qu'il devrait être moins coûteux que celui de l'hébergement actuel du site par Pacwan. Le secrétaire général indique avoir demandé au prestataire le coût de fabrication d'une « appli AFDC ». Le coût est trop élevé ; mais le graphisme du site étant en « responsive » cela permettra de consulter des versions allégées adaptées aux smartphones par exemple. L'investissement dans le site internet devenait vraiment nécessaire et facilitera la visibilité, la communication et, plus largement, la promotion de l'association. Le site devra d'ailleurs être complété par une chaîne YouTube de l'association. A cet égard, l'achat une petite caméra pour filmer les différentes rencontres devrait être envisagé. La présidente de l'Association rappelle aussi qu'à ce jour le fil twitter et le compte facebook fonctionnent parfaitement (plus de 500 abonnés à twitter ; plus de 1100 inscrits au compte facebook) et sont un excellent relais des manifestations scientifiques et actualités de l'association.

b. La présidente indique aux membres de l'Assemblée générale que le conseil d'administration a décidé de toujours soutenir les demandes de la Commission Jeune Recherche, qui ont à chaque fois été raisonnables, et dont les travaux sont toujours de qualité.

La séance est levée à 17h10 avec l'arrivée de Bruno Retailleau pour la table ronde sur la réforme des institutions.